

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNEE 2023
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CALVADOS

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Calvados est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés s'inscrit en augmentation (+4,6 %) par rapport à 2022 faisant suite à un recul (-8,5 %) sur 2021. Comparé à 2019, le niveau des dépôts est en recul (-23 %). Ce constat est globalement similaire au niveau régional (+6,8 % par rapport à 2022 et -15,5 % entre 2023 et 2019) et au niveau national (+7,5 % par rapport à 2022 et -15 % entre 2023 et 2019). À noter que l'augmentation est sensible sur le dernier trimestre de l'année. La part des dossiers déposés en ligne continue de progresser, s'établissant à 15,1 % dans le Calvados. Le nombre de redépôts concerne 43,3 % des dossiers déposés, en baisse de 2,6 points sur 2022 dans le Calvados tout comme en Normandie à 44,5 % (-2,2 points) et en France à 43,2 % (-2,8 points). La part des redépôts après une suspension d'exigibilité des créances s'est stabilisée dans le département (11,5 %) alors qu'elle a progressé de 1,6 points dans la région (15,1 %) et en France (12,4 %).

Recevabilité et orientation

124 dossiers (9,5 % des dossiers traités) ont été déclarés irrecevables par la commission contre 68 (4,9 %) en 2022. Ces mêmes évolutions sont constatées en Normandie et en France. Elles s'expliquent en grande partie (63,7 %) par la prise en compte d'informations liées à l'inéligibilité pour présence d'un SIREN actif, transmises par la DDFIP en séance. Les deux autres motifs d'irrecevabilité (absence de surendettement et absence de bonne foi) représentent respectivement 21 % et 15,3 % sur le Calvados, 25,7 % et 21,7 % en Normandie et 28,9 % et 20,6 % en France.

Les décisions de la commission du Calvados sont orientées à 66,1 % vers un réaménagement de dettes et à 33,9 % vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. La répartition est légèrement différente en Normandie et en France avec une proportion plus importante de rétablissements personnels (39,4 %). De fait, les capacités de remboursement sont négatives pour 40,7 % des dossiers du Calvados, chiffre inférieur à la Région (45,1 %) et à la France (44,8 %).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La part des mesures imposées avec ou sans effacement est prépondérante sur le Calvados (47,6 %), tout comme en Normandie (44,8 %) et en France (43,8 %). L'effacement total des dettes représente 30,3 % des dossiers traités sur le département, 35,2 % sur la région et 34,9 % sur la France. La proportion des plans conventionnels de redressement définitifs est moindre à 6 % (6,6 % en Normandie et 6,8 % en France).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Au final, des solutions pérennes sont mises en place pour 70 % des dossiers traités sur le Calvados, les mesures provisoires étant réservées aux situations permettant soit une amélioration financière certaine ou la réalisation de la vente de patrimoine. Les traitements d'attente sont stables sur les deux dernières années sur l'ensemble du territoire.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Relations régulières sur les dossiers avec les greffes et les juges de la protection. Une réunion a été organisée permettant d'échanger sur différentes problématiques et nouvelles procédures (Loi API par exemple).
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		La transmission d'informations sur le portail EXPLOC permet à la préfecture de connaître les dossiers recevables pour lesquels une dette de logement est déclarée. Un commissaire (représentant du Préfet) a été nommé.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	16 réunions 395 intervenants sociaux	Présentation de la procédure de surendettement, de la télédéclaration, des dispositifs de l'inclusion financière (droit au compte, offre spécifique, microcrédit), fichiers bancaires, sites www.banque-france.fr et www.mesquestionsdargent.fr
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 12 personnes	Présentation de la procédure de surendettement, de la télédéclaration, des dispositifs de l'inclusion financière (droit au compte, offre spécifique, microcrédit), fichiers bancaires, sites www.banque-france.fr et www.mesquestionsdargent.fr
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	Néant	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	159 jeunes adultes 443 jeunes SNU 308 collégiens	Dans le cadre de l'éducation financière des jeunes élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} , des jeunes du service national universel, des missions locales, services d'aide et organismes d'accompagnement du RSA et de la garantie jeunes

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission relève toujours de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et non accompagné. Les débiteurs ont également des difficultés à identifier leurs créanciers car ils ne connaissent pas toujours les chargés de recouvrement. Enfin, d'autres débiteurs n'arrivent pas à contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan malgré plusieurs tentatives et certains rencontrent des retards dans le déblocage de leur épargne.

La radiation des entrepreneurs individuels n'est pas toujours effective rapidement, ce qui ralentit l'accès à la procédure de surendettement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission relève des difficultés de mise en place des mesures liées à la détermination de la date de leur mise en application et de suivi des paliers. Le manque d'accompagnement est souvent décrié par les personnes en difficulté. Courant 2023, la possibilité de contacter le 3414, numéro unique de la Banque de France, de s'adresser à un point conseil budget, ainsi que l'ajout d'une fiche récapitulative avec les courriers de validation des mesures devraient contribuer à améliorer les mises en place.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

La suppression des découverts ainsi que le paiement par chèque demandé par certains créanciers sont parfois problématiques.

L'accès au microcrédit n'est pas toujours possible après une restitution de véhicule financé en LOA.

Le maintien d'un SIREN actif sans activité oblige les déposants à se radier ou à saisir le tribunal de commerce ou judiciaire, ce qui engendre des démarches supplémentaires pour les déposants.

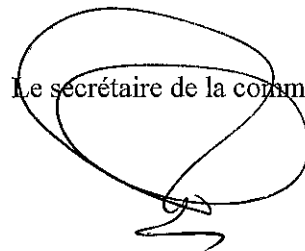
Date : 14 février 2024

Le président de la commission



M. Stéphane BREDIN
Préfet du Calvados

Le secrétaire de la commission



M. Patrice LENOBLE
Directeur départemental
de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	1 269	1 328	4,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	45,9%	43,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,4%	11,5%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 206	1 122	-7,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,1%	6,9%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	68	124	82,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,4%	16,1%	
Dossiers orientés par la commission	1 220	1 132	-7,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,5%	40,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,0%	33,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,0%	66,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 399	1 301	-7,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,0%	6,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,9%	9,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,1%	30,3%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,0%	6,0%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,4%	2,5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,6%	3,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	47,0%	47,6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	36,4%	37,2%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	19,7%	19,6%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	10,7%	10,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,8%	70,0%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	10	12	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	16	6	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	9,5%	7,1%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	30,3%	35,2%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	6,0%	6,6%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	47,6%	44,8%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	70,0%	73,2%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Calvados	Dettes financières	34 661	868	4 151	75,5%	80,4%	16 321	4,0
	dont dettes immobilières	10 270	97	162	22,4%	9,0%	75 819	1,0
	dont dettes à la consommation	23 676	804	3 417	51,6%	74,4%	15 567	3,0
	dont autres dettes financières	715	474	572	1,6%	43,9%	754	1,0
	Dettes de charges courantes	5 323	799	2 782	11,6%	74,0%	3 064	3,0
	Autres dettes	5 933	642	1 346	12,9%	59,4%	1 799	2,0
	Endettement global	45 917	1 080	8 279	100,0%	100,0%	18 834	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Normandie	Dettes financières	181 869	5 386	24 233	63,7%	78,8%	13 229	3,0
	dont dettes immobilières	70 526	650	1 033	24,7%	9,5%	98 083	1,0
	dont dettes à la consommation	107 328	4 828	19 604	37,6%	70,6%	12 574	3,0
	dont autres dettes financières	4 014	2 923	3 596	1,4%	42,7%	710	1,0
	Dettes de charges courantes	35 060	5 342	20 356	12,3%	78,1%	3 818	3,0
	Autres dettes	68 588	4 013	8 912	24,0%	58,7%	1 805	2,0
	Endettement global	285 517	6 838	53 501	100,0%	100,0%	16 629	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 445	6,0

